

VAR

Première conférence du Club de l'immobilier Toulon Provence

CONFÉRENCE DÉBAT DU CLUB DE L'IMMOBILIER TOULON PROVENCE CE VENDREDI 9 DÉCEMBRE, TOUTE LA MATINÉE, AU DOMAINE DOLCE FRÉGATE, À SAINT-CYR, SUR LE THÈME DE LA FINITION DE L'IMMEUBLE, SUJET DE PREMIÈRE IMPORTANCE DANS LA CONSTRUCTION.

Lancé le 20 septembre par l'avocat toulonnais Me Philippe Marin, entouré de Fabrice Alimi, président du Club immobilier Marseille Provence, et de professionnels du secteur (constructeurs, opérateurs, promoteurs, notaires, avocats, géomètres, architectes, universitaires, banquiers, assureurs, experts immobiliers...), le Club de l'immobilier Toulon Provence* organise sa première conférence débat.

En partenariat avec le réseau pluridisciplinaire international Strathémis d'experts en droit**, que préside également Philippe Marin, une table ronde sur la finition de l'immeuble se déroulera en effet toute la matinée de ce vendredi 9 décembre au Domaine Dolce



Me Philippe Marin, président du Club de l'immobilier Toulon Provence.

maître d'ouvrage au regard du droit de l'urbanisme et celle de la finition de l'immeuble dans la rédaction des actes. Ensuite, « les défauts de finition de l'immeuble : mettre de l'ordre dans les désordres », traitant de la finition de l'immeuble lors de la réception et lors de la livraison. Des sujets pointus et précis aux solutions complexes, ce que permettent, prône Philippe Marin, les passerelles entre les différentes professions juridiques, afin d'apporter une réponse complète et fiable aux professionnels de l'immobilier.

■ Olivier Réal

* Le Club de l'immobilier Toulon Provence regroupe les principaux acteurs de l'immobilier de Toulon et du Var. Il a pour vocation de favoriser la rencontre entre les acteurs de l'immobilier de l'ensemble du département du Var et les échanges sur les perspectives immobilières, l'aménagement du territoire, des considérations et évolutions techniques, juridiques, législatives, architecturales...

** Strathémis est un réseau de professionnels du droit au service des professionnels de l'immobilier de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ses membres sont les sociétés d'avocats Imavocats, Aze-Bozzi, Alvarez-Arlabosse et l'office notarial de Cuers.

“ La finition de l'immeuble est l'étape dans la construction qui cristallise toutes les passions et qui est à l'origine de nombreux conflits et litiges. ”

Frégate, entre Saint-Cyr et Bandol. Il s'agit selon lui de « l'étape dans la construction qui cristallise toutes les passions et qui est à l'origine de nombreux conflits et litiges. Quand on achète un bien neuf, on en attend beaucoup en général, et l'acheteur va s'attacher à tous les détails qui font sa qualité, jusqu'à la poignée de porte. Lorsque le promoteur est son propre constructeur, avec la maîtrise de l'ensemble du programme, il va reprendre

et corriger relativement facilement ce qui ne va pas, sinon il va être tributaire des entreprises et de contraintes liées aux responsabilités que peuvent se renvoyer les uns et les autres. Quasiment à chaque réalisation, il y a du contentieux au moment de la livraison du bien à l'acquéreur, qui intervient postérieurement à la réception de l'ouvrage par le promoteur-constructeur. »

Si l'intérêt de toutes les parties est souvent l'amiable, la

garantie de parfait achèvement permet réparations, à condition d'agir dans les règles et délais prévus par la loi, dont les pratiques ne sont pas toujours évidentes à maîtriser.

Les intervenants spécialistes de Strathémis ont prévu de traiter deux grands chapitres lors de la manifestation du 9. Tout d'abord, « la finition de l'immeuble par défaut : s'adapter aux imprévus », incluant la maîtrise de la finition par le

RENSEIGNEMENTS :

DOMAINE DOLCE FRÉGATE

Saint-Cyr-sur-Mer

le 9 décembre 2016

de 8 heures 30 à 12 heures 30

suivi d'échanges autour d'un buffet

POUR S'INSCRIRE

COORDINATRICE AMÉLIE REBEL

— par mail : amelie.rebel@lmavocats.fr

— par fax : 04 94 91 19 69

— Par téléphone : 06 76 77 13 58